L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 61, RUE CHARTRES.

CONDITIONS.—Six dollars par semaine, payables d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 10 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

CONGRES—Depuis un mois que le Congrès est réuni, les affaires ont marché bien lentement, et il serait assez difficile de signaler quelque chose de réellement important dans les travaux de la législature nationale. A la Chambre des Représentants surtout, rien ne se fait, rien n'avance; le temps se consume en débats sur une question purement incidente "Renvera-t-on, oui ou non, au comité des voies et moyens la partie du message présidentiel qui a rapport au tarif?" Et comme le règlement qui a accordé qu'une heure à chaque orateur a été suspendu, nul ne saurait prévoir qu'on ne fermera la discussion: les journaux de Washington de la fin de décembre pensaient qu'elle se prolongerait audelà de l'année 1841.

Cette discussion du reste, tout importante qu'elle nous semble, est loin cependant d'être tout à fait sans profit. De temps à autre elle donne à ceux des membres de la chambre qui le désirent, l'occasion de développer leurs vues sur la question du tarif et sur les points secondaires qui s'y rattachent: aussi a-t-on droit d'espérer que, lorsque cette question sera formellement posée, elle aura été suffisamment éclairée, suffisamment débattue pour que l'opinion de la chambre soit fixée et qu'une décision prompte intervienne sans difficulté. Dans ce cas, il ne faudrait pas se plaindre des digressions auxquelles se laissent entraîner dans ce moment nos représentants. Il y a d'ailleurs dans ce qui se passe, quelque chose qui rappelle un peu l'ancien usage autrefois, lorsque le Président adressait au congrès un simple discours d'ouverture auquel les deux chambres devaient répondre par une adresse, comme cela se pratique encore dans les monarchies constitutionnelles de l'Europe, la Chambre des Représentants surtout saisissait ce moment pour discuter à fond la situation politique de l'Union; et bien qu'elle ne renfermât guères alors que la moitié des membres qu'elle compte aujourd'hui, elle consacrait exclusivement à cet objet les huit ou dix premiers jours de la session.

Il est à regretter, disent quelques personnes, qu'on ait abandonné cette manière de procéder, parce qu'elle simplifiait les discussions et les rendait plus brèves. On avait commencé par examiner l'ensemble, il ne restait plus qu'à s'entendre sur les détails; on n'avait plus besoin d'autant de paroles." La Chambre, cette année, est revenue indirectement à cette méthode, ment qui n'entoure pas de toutes les garanties possibles ces deux mesures, car la démoralisation en est la suite inévitable, et la démoralisation renverse bientôt l'ordre de choses le mieux établi: pour cet Hydre de la société, tout de remède qui l'abyme!

Il est vrai de dire, comme le prétendent quelques uns des financiers modernes, que si l'or et l'argent étaient considérés comme seuls mesure de valeur, les échanges non denrées ne pourraient pas s'effectuer, il ne serait pas plus raisonnable d'admettre qu'une balance ne peut servir à peser qu'un seul boisseau de sucre, que de dire qu'une pièce de monnaie ne peut servir qu'à mesurer la valeur d'un seul objet. Cette pièce de monnaie de même que la balance mesure et mesure toujours, et toujours se multiplie à moins qu'elle ne soit fondue de se cacher par l'envahissement d'un signe de valeur décrédité, dont la tendance est toujours le débordement! "C'est par la circulation (dit M. Thiers) que le numéraire devient apparent. Quand la confiance règne, l'activité des échanges est extrême, le numéraire marche rapidement, se montre partout, et on le croit plus considérable, parce qu'il sert davantage; mais quand les troubles politiques répandent l'effroi, les capitaux disparaissent, le numéraire marche lentement, il s'entasse souvent, et on accuse à tort son absence."

La ville de la Nouvelle Orléans, par sa position, sera toujours le dépôt du produit immense du travail de cette immense population sont appelés à mesurer la valeur de son travail annuel et à effectuer les échanges réciproques dont l'ensemble représente les besoins de la société. Aussi arrêter un seul moment cet immense trafic, c'est produire le même effet que si les bouches de notre grand fleuve se trouvaient subitement fermées. Voyez ces masses de denrées qui encombrent nos quais et nos magasins et qui chaque jour viennent encore ajouter au poids qui nous accable!

Point d'intermédiaire pour porter au consommateur le travail de l'agriculteur, point d'écoulement pour ce produit qui menace de tuer celui qui le produit. A New York, plusieurs millions de balles de coton, point de mesure de valeur pour régler les échanges, désordre et désordre partout, partout misère et confusion; la Nouvelle-Orléans jadis si orgueilleuse de son rang commercial, est devenu un gouffre où viennent maintenant s'engloutir les produits de l'industrie agricole de notre riche vallée; rien ne se détruit, rien ne se vide, tout doivent aux banques, sans se gêner; celles-ci y trouveront la faculté d'aider les opérations commerciales du pays, et l'on se préparera ainsi graduellement à la reprise des paiemens en espèces pour l'époque fixée.

Les secours que les banques seront tenues d'accorder, condition qui est une des clauses fondamentales du contrat à faire entre elles et le peuple, représenté par la souveraineté de l'Etat, consistent en ce que le paiement de dix pour cent sur leurs dettes effectuée par les débiteurs, leur donne droit à un renouvellement jusqu'à ce que le montant total de ces dettes soit liquidé par le paiement annuel de vingt pour cent. Cela est applicable aux dettes hypothécaires sur propriétés foncières, et cette garantie doit être conservée. Mais en ce qui concerne ce qui a été du papier d'affaires, le paiement de dix pour cent sur le montant, à l'échéance, autorise le débiteur à un crédit de 6, 12 et 18 mois, moyennant garantie personnelle suffisante. Les sommes ainsi perçues formeront le mouvement des banques, et soutiendront à la fois ces institutions et la communauté. Vu les circonstances, il a fallu rendre plus libéral le privilège accordé aux compagnies; les branches qui y sont établies devront accorder un an à leurs débiteurs, pourvu que ceux-ci paient dix pour cent comptant, et la balance en trois versements annuellement, moyennant vingt pour cent payé.

On voit ainsi que tout accommodement possible a été accordé aux débiteurs des banques, en même temps que celle-ci ont été mises à même de réaliser une partie de ce qui leur est dû et de stimuler la renaissance du crédit public. L'heure de remettre en cours les obligations devraient être universellement acceptées.

Une autre partie de bill à laquelle on aussi objecté est le pouvoir accordé aux banques d'émettre des *poutes* payables en septembre. La situation des banques avec leur capital épuisé ne permet pas une leur mouvement, demandait impérieusement qu'on leur accordât cette faculté. Il n'y a point de papier d'affaires sur place. En outre, les banques ne pouvant forcer leurs débiteurs à la liquidation immédiate de la totalité de leurs dettes, il n'a pas que juste de leur accorder la faculté d'émettre du papier à courte échéance pendant que leurs créances seraient en souffrance, et que leurs leurs banques, si on les forçait à payer demain, à la fois leur circulation et leurs dépôts; ne pourraient résister aux conséquences qui s'en suivraient. Il est juste qu'un même temps que les banques protègent leurs débiteurs, les débiteurs fournissent leur vienne en aide; car si la communauté fraternise les banques, les banques à leur tour fraternisent leurs débiteurs. Ces institutions, de la manière indiquée par le bill, réaliseront probablement dans une période de cinq ans la totalité de leurs créances. Il n'est donc que raisonnable de leur donner un peu de temps avant d'exiger qu'elles reprennent leurs paiements. Il leur faut laisser un peu de temps de respirer et de renaître. En outre, les banques solvables se verront obligées de fournir à la circulation pour les besoins de la communauté, pendant que cette masse de billets que nous avons maintenant entre les mains se retirera graduellement. Il faudra même qu'ils soutiennent les banques faibles, quoique, toute fois, il ait été pourvu à ce qu'elles soient garanties par le portefeuille de celle-ci.

L'honorable membre fait aussi l'éloge des autres dispositions du bill, et particulièrement de celle par laquelle l'Etat prend sur lui avantage en faveur, entre celles des banques à qui il a prêté, de les liquider; puis il porte ensuite de la marche à suivre à l'égard de celles de ces institutions qui refuseraient d'obéir aux dispositions du bill. Il développe les vrais principes du système des banques; ce que l'on connaît dès comme une propriété suffisante d'argent en Europe, et ce que l'on y entend par du papier à courte échéance. Il montre que les banques d'Angleterre et de France, surtout cette dernière, ne prêtent jamais de que cette proportion, qui est d'un tiers d'espèces et de deux tiers de papier d'affaires échéant à quatre-vingt-dix jours. Tout ce qui la proscrire que ce projet veuillrait établir et maintenir. C'est le gouvernement de la banque.

Il ne voit aucune force dans les tentatives faites pour ridiculiser ce bill. Il ne doute pas qu'il ne contienne beaucoup d'imperfections: mais, que ceux qui veulent en remédier, qu'ils présentent des amendemens et les discutent, et qu'ils ne se bornent à critiquer.

M. Calhoun s'est réuni à M. Buchanan, et a cherché de prouver qu'un projet d'Echiquier, tel que l'entend le secrétaire du trésor, serait une mesure inconstitutionnelle.

M. Rives s'est levé à son tour, et a répondu longuement aux orateurs, qui l'avaient précédé. Il a cherché à prouver que le projet d'Echiquier, et l'appréciation de son vote et de sa parole, qu'il aurait donné, ne coûtait rien, selon lui, pour rendre l'Echiquier aussi peu ressemblant que possible à une Banque gouvernementale.

M. Mangum ayant obtenu la parole, a demandé l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La question du tarif a été temporairement ajournée, et afin de permettre la présentation des rapports des comités. Parmi ces bills s'en trouvait un qui avait pour objet de prendre immédiatement en considération les réclamations de certains individus contre le gouvernement français.

La Chambre s'est ajournée à 3 heures.

Dans notre dernier numéro nous avons donné quelques détailles sur les suites de la nomination de M. Pichot. Nous avons dejà appris que le jure de police avait passé des résolutions très énergiques contre lui. Mardi dernier une société nombreuse a porte a M. Pichot les résolution passées par l'assemblée du Canal, et lui a *intimé* l'invitation de donner sa démission.

Toute cette affaire est déplorable, et une prudente circonspection nous empêche seule d'entrer dans de plus grands détails.

On nous a positivement assuré que M. Pichot avait consenti à recevoir la députation, et que le deux janvier, il donnerait une réponse.

(*Patriote de la Fourche*)

NEW-YORK.—Une assemblée a été convoquée dans cette ville, à l'effet de prendre des mesures pour venir à l'aide de la compagnie du "Chemin de fer de New-York et d'Erie." "Cette belle entreprise, dit la *Tribune*, qui a toujours été si importante pour la prospérité de New York, est devenue par suite de circonstances récentes, qu'indispensable à l'existence même de notre supériorité commerciale. Boston nous a devancés sur la vieille route de l'Ouest: il faut que nous augmentions nos facilités de communication, si nous ne voulons pas tomber au second rang. A l'heure qu'il est, les nouvelles d'Europe qui parlent directement de Boston pour l'Ouest, sont de vingt-quatre heures en avances sur celles qui passent par notre ville: les négociants et les capitalistes de Boston peuvent, à la première nouvelle d'un déficit dans la recolte de l'Angleterre, acheter la moitié de celle de l'Ouest avant même que ceux de New-York aient eu le temps de se transporter de ce côté. La farine dont le marché aurait dû se trouver dans notre ville, se dirige maintenant sur Boston. Ceci vaut la peine qu'on y songe. Le chemin de fer de New York et d'Erié est à moitié terminé: les cinquante milles livrés à la circulation sont déjà d'une grande utilité; et si la route entière était achevée elle nous assurerait d'incalculables avantages: le prix moyen des denrées sur notre marché subirait une diminution sensible; notre commerce s'accroîtrait considérablement; Pittsburg et toute la vallée de l'Ohio communiqueraient avec nous pendant presque toute l'année par une route prompte et facile. L'Ouest y trouverait un débouché tellement plus grand ouvrage ne demande pas plus de dépenses, ni de peine, et certes deux ans après cet achèvement, le commerce de notre ville aura gagné cette somme et au-delà. Il faut terminer ce chemin."

PESTES—Ce n'est pas seulement dans le Sud que le service des postes sonfre cet hiver: les journaux de New-York de la fin de décembre se plaignent, comme nous de l'irrégularité des messageries. "Le mauvais temps qui fait depuis dix jours dit le *Journal de Commerce* du 25, a dérangé les malles dans toutes les parties, et particulièrement à l'Est et au Nord. Les bateaux à vapeur du détroit ont perdu ou retardé plusieurs voyages, le vent et la mer rendant la traversée dangereuse, sinon impraticable. La partie occidentale de l'Etat est encombrée de neige." Un voiturier courageusement de Neige, ajoute le *Democrat* de Rochester, a tondu sur nous cette semaine. Les routes sont fermées dans toutes les directions, les malles ont été arrêtées presque partout, à tel point que nous n'avons reçu que fort peu de nouvelles durant ces derniers huit jours."

MISSISSIPPI.—La législature de Mississipi s'est réunie le 4 courant. Le gouverneur Tyler a été réélu. Le général Jesse Speigh a été nommé Président du Sénat, et S. R. Adams secrétaire. A la Chambre, le colonel Robert a été élu orateur, et M. Smyth, greffier. Le message du gouverneur a été envoyé aux Chambres le lendemain.

Perte du steamer HERCULES.—Le paquebot à vapeur Hercules, qui faisait les voyages de Mobile à Tuscaloosa a été détruit dernièrement par le feu. Les flammes avaient déjà fait trop de progrès, lorsqu'on s'en aperçut, pour qu'on pût y porter du secours efficace. Quelques instans après qu'il eût pris terre, le feu ayant atteint jusqu'à la ligne de flottaison, le steamboat coula avec toute la cargaison. L'équipage et les passagers ont eu le tems de se sauver.

ILLINOIS.—Les whigs de cet Etat sont décidés à porter comme candidat pour gouverneur, l'honorable *Joseph Duncan*. Ils ne sont pas d'accord sur le choix qu'ils doivent faire pour le poste de lieutenant-gouverneur.

FROID.—On lit dans l'*Advertiser* d'Albany du 23 décembre. Hier le thermomètre est descendu à deux degrés audessous de zéro. Le fait était vrai et pergant.

M. FENIMORE COOPER qui, s'il est un grand romancier, est aussi un intrépide faiseur de procès, vient d'attaquer pour libelle le directeur du Whig d'Oneida.

SIR FRANCIS CHANTREY, le sculpteur, est mort subitement le 25 novembre; c'est une perte pour les arts.

—*Récolte de coton en 1841.* Un correspondant du *Mobile Advertiser*, qui se dit bien informé, estime comme suit la quantité de coton récoltée aux Etats-Unis pendant l'année 1841

Mobile	315,000
Nouvelle-Orléans	765,000
Florides	115,000
Georgie, Caroline du S., Carol. du N.	420,000
	1,615,000

EXTERIEUR.

TEXAS

Nous avons reçu par le paquebot à vapeur *New-York* des journaux du Texas jusqu'au 1er courant. Le message du Président Houston est d'un laconisme très rare en ce siècle, où l'on ne peut, ce semble, émettre aucune idée en politique, sans l'absurcir, par d'interminables périphrases. Il entre en matière en déclarant aux Chambres qu'il ne veut que faire l'exposé bref et succint de l'état du pays et des relations extérieures. Il est nécessaire de former avec les Etats-Unis, un traité plus explicite et moins vague. Quant au Mexique, le Texas se trouve vis-à-vis de cette puissance, dans la même situation qu'en 1836. Le président recommande particulièrement au Congrès de se tenir toujours autant que possible en-dehors de la politique de ce malheureux pays. Que le peuple se tienne seulement prêt à faire face à toute éventualité.

Les relations du Texas avec les tribus indiennes ne sont guère satisfaisantes. L'établissement d'ôta pes le long de la rive occidentale de la Rivière Rouge, que réclament impérieusement les trafiquans, peut-être à inspirer aux Indiens des sentimens moins hostiles envers les habitans du Texas.

La condition du trésor est déplorable. Les coffres sont vides, et le peuple ne jouit d'aucun crédit. Le seul remède à opposer à ce triste état de choses, serait de suspendre, pour un certain laps de temps, le paiement de la dette nationale: cette dette serait soldée aussitôt que le gouvernement se trouverait en mesure de le faire, sans avoir recours à de désastreux expédiens. Il recommande encore l'abrogation de la loi qui autorise de doubler le chiffre des taxes, et une réduction d'un demi sur les taxes directes, lesquelles taxes devraient être payées en or, en argent, ou en bons billets de banque.

Le président se déclare en faveur d'une nouvelle émission de papier-monnaie, et termine son manifeste en déclarant que la situation du pays réclame la plus grande économie dans l'emploi des fonds publics.

BUENOS-AYRES—On se rappelle que les généraux Lavalle et La Madrid avaient fait dans les premiers jours d'octobre une invasion sur le territoire de la République Argentine. Si l'on en croit les dernières nouvelles de Buenos-Ayres, cette expédition a tout à fait échoué: Lavalle et La Madrid ont été battus complètement. "Lundi dernier, dit un journal de cette ville, des salves d'artillerie parties du fort et le son des cloches de toutes les églises annoncaient le retour de la paix. Nous avons déjà vu plusieurs personnes qui ont reçu des lettres, qui nous ont appris que la nouvelle de la défaite des troupes commandées par Lavalle et La Madrid ont été détruits. Le premier de ces chefs a été défait par le général Oribe auprès de Tucuman; le second dans le voisinage de Mendoza par le général Pacheco. Nous n'avons pas encore les détails officiels de ces heureux événemens qui vont ramener la paix des Andes aux bords de la Plata.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans qui ne sont pas en faveur de l'amendement intrédit, renvoyant la reprise des paiements en espèces de nos banques, en février 1843, et ceux qui approuvent les intentions de notre Gouverneur manifestées dans son dernier rapport, sont respectueusement invités à assister à une assemblée publique qui aura lieu à la Bourse St. Louis aujourd'hui, (Lundi) 10 du courant, à 7 heures.

John Garnier, Ed Sestat,
J. B. Blache, Louis Lebeau.
R. D Shepherd, J. Regues,
Gaston Brusié, T. Medley,
W. A. Gasquet, A. B. Kiesel,
Alfred Hennen, R. Richard
O. P. Jackson, E. F. Jenkins,
Robert Stark, J. Burnsides,
Félix Grima, Paul Tulane,
Jas. J. Day, Z. Taylor,
J. H. Stauffer, E. D. Hyde,
H. North, R W Montgomery
W. Alling, P. A. Hebrard.

N. Orléans le 10 janvier 1842.

DERNIERES DATES.

New York	déc 27	Londres	déc 8
Boston	déc 29	Liverpool	déc 4
Philadelphie	déc 26	Paris	déc 1
Washington	déc 28	Havre	déc 1
Baltimore	déc 26	Bordeaux	nov 29
Charleston	déc 30	Madrid	nov 17
Vera-Cruz	déc 10	Cadix	nov 20
Tampico	déc 10	Havane	déc 20
Mexico	nov 1	Rouanne	jan 1

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIES

Navire S E Howel, Baile, Liverpool, W Jackson & co
Barque H Howel, Martin, New York, Langhon & co

ARRIVES

Boleau de remorque Panther, Beebe, des Pascagoulas
Navire Britannia, McBeson, Kingston.
Navire Guillaume Tell, Bigot, Martinique.
Barque Baker, Hewes, Boston.
Brick Flora, McNair, Mobile.
Goelette Lizzie Zeplien, Rio de Janeiro.
Goelette Hyacinthe, Gaudin, Galveston.
Steamer Nashville, Miller, Nashville.
" P Miller, Booker, Shreveport.
" Pandora, Tarrant, Natchitoches.
" Persian, Hart, Bayou Sara.
" Zephir, Smith, Attakapas.
" Atalanta, Verdin, Baton Rouge.
" Water Witch, Johnson, Nashville.
" Colorado, Brock, Lafourche.
" Rogue River, Waring, Alexandrie.
" Effie Kirkman, Irwin, Nashville.
" Daniel Webster, Powell, Mobile Point.
" New Orleans, Patton, Natchez.
" Somerville, Van Dusen, Memphis.
" Chieftain, Bricket, Cincinnati.

ON offre à vendre une partiale cuisinière. S'adresser rue d'Orléans. No. 113 10 janv—1

BRIQUES—On demande 200,000 briques pour être livrées sans délai, au fort Jackson.
S'adresser au capitaine J. G. BARNARD,
10 janv—6T Bureau Passage de la Bourse

COQUILLES—On demande de 2000 tonneaux de coquilles de huitres pour être mises dans un fort Jackson.
S'adresser au capitaine J. G. BARNARD,
10 janv—6T Bureau Passage de la Bourse

PERDU—Un portefeuille contenant des papiers et des lettres, qui n'ont de valeur que pour le propriétaire, et adressées à Edouard Rudolf et Comp. Ceux qui en auraient trouvés sera récompensé en les rapportant au bureau de l'Abeille.

10 Le No 7 de l'Ilet No 20, situé rue de la Douane entre les rues Marais et Villere et mesurant 31 pieds de face à la rue de la Douane sur 147 pieds de profondeur, ensemble les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent.

30 Un autre lot de terre contigu au dit lot No 20 pour être mis en même tems et au même prix.

20 Le lot No 8 de l'Ilet No 10, formant l'angle de la rue Jackson et Tremé et mesurant 58 1/2 pieds de face à la rue Jackson, sur 90 pieds face à la rue Tremé, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

30. Un autre lot de terre contigu au lot No. 4, de l'Ilet No. 13, mesurant 42 pieds face à la rue Tremé sur 48 1/2 pieds de profondeur; ensemble les edifices et améliorations qui s'y trouvent.

30. Le lot No. 1 de l'Ilet No. 9, formant l'angle de la rue de la Course et de la Commune, et mesurant 30 pieds 7 pouces face à la rue de la Commune, sur 1 pieds 5 pouces sur la rue de Bosset; ensemble les bâtimens et améliorations qu'y trouvent.

30. Le lot No. 4 de l'Ilet No. 10, formant l'encoignure des rues Jackson et Tremé et mesurant 58 1/2 pieds de face à la rue Jackson, sur 90 pieds face à la rue Tremé, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

30. Un autre lot de terre contigu au lot No. 4, de l'Ilet No. 13, mesurant 42 pieds face à la rue Tremé sur 48 1/2 pieds de profondeur; ensemble les edifices et améliorations qui s'y trouvent.

30. Le lot No. 1 de l'Ilet No. 11, formant partie du lot formant l'encoignure des rues Jackson et Franklin et mesurant 31 1/2 pieds face à la rue Franklin, sur 100 pieds face à la rue Jackson; ensemble les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent.

30 Le lot No 7 de l'Ilet No 20, situé rue de la Douane entre les rues Marais et Villere et mesurant 31 pieds de face à la rue de la Douane sur 147 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

30 Un autre lot de terre contigu au dit lot No 20 pour être mis en même tems et au même prix.

Le tout lots de terre situés en faubourg Washington, dans l'Ilet No 1, borné par les rues des Arts, Musique, Gravier et Carondelet, et mesurant de face à la rue des Arts sur 122 1/2 pieds de profondeur.

Le Dix lots de terre situés en nouveau faubourg Franklin dans l'Ilet No. 46, compris entre les rues Marigny, Mandeville, Gentilly et Celestine, mesurant sur les lots Nos. 1 à 5 chacun 35 pieds face à la rue Mandeville, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No. 10, 31 pieds 6 pouces face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur

Le 24 lots de terre situés à Carrollton dans l'Ilet No. 24, compris entre les rues Lennox, Jourdan, Blackberry, et Collapine et mesurant savoir: les lots Nos. 1 à 18 chacun 30 pieds 6 pouces face à la rue Blackberry sur 168 pieds 6 pouces de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 chacun 30 pieds face à la rue Collapine, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur; et les lots Nos. 23 et 24 chacun 30 pieds face à la rue Lennox, sur 128 pieds 6 pouces de profondeur et les lots 23 et 24 chacun 30 pieds de face à la rue Fourteenth sur 128 pieds 6 pouces de profondeur.

Le Deux demi-arpens de terre situés à la Passe Christiane, Etat du Mississipi, désignés par les Nos 53 et 54 et ayant 17 pieds 6 pouces de front de face au golfe du Mexique sur 30 arpents de profondeur.

10 Un morceau de terre dans ferme triangulaire située à Jefferson Ste Marie, et Ste Catherine, désigné par le No. 2, borné d'un côté par la rue Thirteenth et de l'autre par la rue Railroad, et par la propriété de McQuin.

10 Un nègre nommé ALEXANDRE, maîtresse, âgé d'environ 40 ans, domestique de maison

120 L'esclave ALPHONSE, sois fils, âgé d'environ 18 ans, maîtresse, domestique.

15 L'esclave SUZANNE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans.

15 Et l'esclave JOSEPH, nègre âgé d'environ 70 ans.

Conditions comptant. V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans vs.

COUR DE PAROISSE.—No. 15168—En vertu d'un ainsi d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Samedi le 12 février 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un terrain de terre situé en faubourg Washington, dans l'Ilet No 8 désignés par les Nos. 6 et 9 compris en plan des rues Grande Hospitale, Cancelvie, Pologne et Lesseps et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Lesseps sur 110 pieds de profondeur.

30 Deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny dans l'Ilet No. 48, compris entre les rues Marigny, Mandeville, Gentil et Celestine, mesurant sur les lots Nos. 1 à 5 chacun 35 pieds face à la rue Mandeville, sur 110 pieds de profondeur et le lot No. 10, 31 pieds 6 pouces face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur

30 Le 24 lots de terre situés à Carrollton dans l'Ilet No. 24, compris entre les rues Lennox, Jourdan, Blackberry, et Collapine et mesurant savoir: les lots Nos. 1 à 18 chacun 30 pieds 6 pouces face à la rue Blackberry sur 168 pieds 6 pouces de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 chacun 30 pieds face à la rue Collapine, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur; et les lots Nos. 23 et 24 chacun 30 pieds face à la rue Lennox, sur 128 pieds 6 pouces de profondeur et les lots 23 et 24 chacun 30 pieds de face à la rue Fourteenth sur 128 pieds 6 pouces de profondeur.

30 Deux demi-arpens de terre situés à la Passe Christiane, Etat du Mississipi, désignés par les Nos 53 et 54 et ayant 17 pieds 6 pouces de front de face au golfe du Mexique sur 30 arpents de profondeur.

10 Un morceau de terre dans ferme triangulaire située à Jefferson Ste Marie, et Ste Catherine, désigné par le No. 2, borné d'un côté par la rue Thirteenth et de l'autre par la rue Railroad, et par la propriété de McQuin.

10 Un nègre nommé ALEXANDRE, maîtresse, âgé d'environ 40 ans, domestique de maison

120 L'esclave ALPHONSE, sois fils, âgé d'environ 18 ans, maîtresse, domestique.

15 L'esclave SUZANNE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans.

15 Et l'esclave JOSEPH, nègre âgé d'environ 70 ans.

Conditions comptant. V. ALLAIN,
10 janv—8 jours Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TAITES sur la Havane, à vendre par
10 jan CUCULLU, LAFITTE & Co. 26 V. Levée.

CAPE ROUGE—Pour aux cafe vert de la Havane, 120 pièces rouge, blanc, à vendre par
10 jan CUCULLU, LAFITTE & Co. 26 V. Levée

TABAC—20 balles tabac en feuille supérieur, 40 1/2 Cigares de la Havane, 4 caisses cigares Cuba, à vendre par
10 jan CUCULLU, LAFITTE & Co. 26 Vieille Levée

AVIS

Les soussignés annoncent au public et à leurs pratiques, que le naufrage du navire Ocean obligé l'un d'eux, M. Charles Labonde de partir pour France de suite pour recouvrer leur bien. Les dites personnes en ont chargé de toutes les commissions dont on vendra bien les charger concernant sa partie.

Les pratiques peuvent donc rester, sont engagées à venir venir regler le plutot possible; et celles qui ont à demander de vouloir présenter leurs comptes.

LABORDE FRERES.
156, Chartres.

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages et se trouvent en bon état, quelques sacs de riz qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses pour du comptant ou des bons papiers de la place.

Le gérant, W. TOMPKINS & Co. Gravier.

VINS de champagne, qualités supérieures Ai et Sillery mousseux, des célèbres marques, grape brand, star brand, Duc de Nemours, Justinart, Lanson père & fils &c. à vendre par des 12 bouteilles et au détail. S'adresser à vendre
HERBALLT FRERES,
10 janv 78, rue Bienville

EAU de vie 4/6, preuve, rassée, marque J. J. Dupuy et autres marques,
Absynthe suisse, bière qualité, marque Dubied père et fils.
Fruits à l'eau de vie assortis, (7 prunes, 8 abricots et 2 pêches).
Sirops fraise et surfaise, des marques Champion et Ch Dumas.
Huile d'olive supérieure,
Eau de Cologne triple, en chisses de 24 demi bts.
250 bouteilles pisse conservés. HERBALLT FRERES
10 janv 78, rue Bienville.

EN débarquement du navire Union, de Boileaux, quelques barriques de vin blanc 8 sterne, 1ère.
Quelques caisses de 12 barriques, 1er, 2 parteur, vertueble haut baterne, de la propriété de M. de Taffard de St. Germain, à vendre par
HERBALLT FRERES,
10 janv 78, rue Bienville

DRAPERIE pour l'usage des nègres: le plus beau qui ait été importé dans le pays, et le plus bon marché
HERBALLT FRERES,
10 janv 78 rue Bienville

VINS de Rhin, des marques Johannisberg, Rinderbeimer, Steinberger Kac ne cachet, en caisses de 12 bouteilles, à vendre par
HERBALLT FRERES,
10 janv 78 Bienville

MAISON A LOUER

La maison rue Royale No. 147, entre les rues St-Louis et Toulouse, maintenant occupée par Monsieur Lelong.
S'adresser à Antoine Bel, rue Bourbon No. 263.
10 jan—3

MAISONS A LOUER

UNE maison à louer, 4 chambres, située rue Philippe, entre les rues de la Commune et Gravier, de cinq pièces avec galerie tournante, cabinets &c. &c. Le même jardin et jardin et est abondamment pourvue d'eau de pluie.

Une maison basse en bois, située sur le coin sud de la rue du Canal, entre la rue Tremé et Marais de quatre pièces avec galerie, devant et derrière, cabinets, cour et grenier spacieux avec un escalier commode. La cour est pourvue d'eau de pluie, puits, &c. &c.

Une maison basse en bois, située rue Tremé, entre les rues Dumaine et St-Philippe, de quatre pièces avec galerie devant, cabinets &c. &c.

S'adresser à B. & A SOULIE.
10 j 65, rue Bienville au premier.

AVIS.

F. NEWMAN a l'honneur d'annoncer aux personnes qui en servent chez lui, que l'envoi de GRAINES DE JARDIN POTAGER qu'il a reçu, en commandant d'Europe à bord de l'Océana a malheureusement été perdu par le naufrage de ce navire.

Dans les derniers jours de janvier courant, il recevra un second assortiment, aussi complet que le premier et dont l'ordre, expédié en France vers le 1er septembre, a été reçu et a été perdu du fer au 15 décembre dernier.

F Newman prise ses pratiques dès aujourd'hui jusqu'à l'arrivée de ce second assortiment car il peut garantir le choix, la bonté et la fraîcheur des graines qui lui sont expédiées.
10 janv—3

MAGASIN DE MEUBLES à la Nouvelle-Orléans—Le soussigné offre à vendre un grand assortiment de meubles, consistant en bureaux, tables, chaises, fauteuils, canapés et à la mode, sofas de toutes les dimensions, matelats en crins et mousse, oreillers &c. &c. Bon marché pour du comptant.
10 j Wm. GRANT, 28 Bienville.

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues de Douane et Chartres.
8 j—3

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE.
Pension, demi-pension, et externes.
53, rue Bourbon, entre les rues de la Douane et Bienville, Nlle-Orléans.

LES classes reprendront le 10 courant. Le principal de cet établissement compte sur l'exactitude des parens à lui envoyer leurs enfans, et profite de cette circonstance pour assurer les familles qui l'ont déjà honoré de leur confiance, cette première année, qu'il ne négligera rien pour s'en rendre de plus en plus digne.
6 j—3 J. F. BUFFET.

VALSE.

LES élèves et les amateurs de piano, sont informés, qu'il est arrivé de Paris, une valse de Chopin, qui a été jouée en une des élèves de M. ROLLIN professeur de piano dans cette ville.

Cette valse, composée par ce jeune artiste, si avantageusement connu par son talent musical, est en vente chez M. Zambelli, marchand de musique rue Royale 107, et chez M. Ste Rose, rue Chartres No 162.
10 janv—3

A VIS—Le public est respectueusement prévenu de ne pas négocier trois billets faits de la Nouvelle Orléans, le 3 novembre 1841, tirés par Angelo Gaiger, l'ordre de Mme A M. Hoffman, et payables chez Mellon Zolle et John H. Fink, payables 6, 12 et 18 mois, chacun de la somme de $2,338 33. Les conditions pour lesquelles ces billets ont été souscrits n'ayant pas été remplies, le tireur refuse de payer à leur échéance. Les dits billets ont ces donnés par les soussignés à Lewis A. Read.
4 jan—8, 3 jours AUCH & GEIGER.

DISSOLUTION.

A VIS est par le présent donné que la société de Palmer & Whiting par George Palmer & Mathew T. Whiting de cette ville a été dissoute par consentement mutuel le 30 janvier 1840, et que depuis cette époque, aucune affaire de société n'a lieu entre eux, que chacun des associés est autorisé à signer pour la liquidation de la société de Palmer & Whiting et Palmer Allen & Co.

Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1841.

PALMER & WHITING,
Pour GEORGE PALMER,
Pour MATHEW T. WHITING.

31 déc—91,31,10,20

BUREAU DE L'ASSURANCE DE L'OCEAN.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1842.

UNE élection nouvelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu pendant cette année, dans le premier lundi du Camp Mardi, le premier du Carême prochain.

CHAS. BRIGGS, Secrétaire.

VENTES DE SHERIF.

Félicité Willis, épouse de J. R. Baillard vs son mari.

COUR DE PAROISSE.—No. 13,737—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 12 février 1842, à midi, les propriétés ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus et à vendre en compte et risques du même J. R. Baillard, sus Félicité Willis, qui ne s'est pas conformée à la sommation et conditions de la vente de cette réal à elle faite le 30 août 1841, savoir:

1o. Le Lot No. 1 de l'Ilet No. 9, formant l'encoignure des rues de la Course et de la Commune, et mesurant 30 pieds 7 pouces face à la rue de la Commune, sur 1 pieds 5 pouces sur la rue de Bosset; ensemble les bâtimens et améliorations qu'y trouvent.

2o. Le Lot No. 4 de l'Ilet No. 10, formant l'encoignure des rues Jackson et Tremé et mesurant 58 1/2 pieds de face à la rue Jackson, sur 90 pieds face à la rue Tremé, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

3o. Un autre lot de terre contigu au lot No. 4, de l'Ilet No. 13, mesurant 42 pieds face à la rue Tremé sur 48 1/2 pieds de profondeur; ensemble les edifices et améliorations qui s'y trouvent.

4o. Le lot No. 1 de l'Ilet No. 11, formant partie du lot formant l'encoignure des rues Jackson et Franklin et mesurant 31 1/2 pieds face à la rue Franklin, sur 100 pieds face à la rue Jackson; ensemble les bâtimens et améliorations qu'y trouvent.

5o. Le lot No. 7 de l'Ilet No. 20, situé rue de la Douane entre les rues Marais et Villere et mesurant 31 pieds de face à la rue de la Douane sur 147 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

6o Un autre lot de terre contigu au dit lot No 20 mesurant 30 pieds de face à la rue de la Douane sur 147 pieds de profondeur, ensemble les édifices et améliorations qu'y trouvent.

7